

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3593

présenté par
M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° CE|3398 de M. Lecamp

ARTICLE 9

Au deuxième alinéa, supprimer les mots :

« d'un cadre de réalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à simplifier la rédaction du présent texte de loi pour le rendre effectif et éviter les formules absconses.